

Modèle donné à titre indicatif destiné à vous aider à rédiger votre courrier : il est de votre responsabilité de vérifier que le modèle correspond effectivement à votre situation

Lettre du locataire- charges locatives- demande de mise à disposition des justificatifs - location vide

**Coordonnées
Expéditeur**

Fait à, le

**Coordonnées
Destinataire**

Lettre recommandée avec AR

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre décompte détaillé des charges locatives et vous en remercions.

L'article 23 de la loi du 6 juillet 1989 précise que les pièces justificatives sont tenues, dans des conditions normales, à la disposition des locataires durant six mois à compter de l'envoi de ce décompte.

D'autre part, nous vous rappelons que les demandes de provisions doivent être justifiées par la communication de résultats antérieurs arrêtés lors de la précédente régularisation et, lorsque l'immeuble est soumis au statut de la copropriété ou lorsque le bailleur est une personne morale, par le budget prévisionnel.

Par conséquent, pourriez-vous m'indiquer les modalités pratiques (date, heure et lieu) me permettant de consulter ces documents ?

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Signature